



Délibération No.16-2023

Décision modificative No.1 au budget 2023-Budget Annexe

Consultation par voie électronique du Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image - octobre 2023

Liste des membres du Conseil d'administration de la Cité de la BD (soit 12 membres) :

Au titre de l'Etat :

Mme Martine Clavel, Préfète de la Charente ou son représentant
Mme Maylis DESCAZEUX, Directrice régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine ou son représentant

Au titre du Département de la Charente

M. Patrick Mardikian, Vice-président
M. Jean-François Dauré, Vice-président
Mme Hélène Gingast, conseillère
M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller

Au titre de la Ville d'Angoulême

M. Gérard Lefèvre, Maire Adjoint
M. Gérard DESAPHY, Conseiller

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

Mme Martine Pinville, conseillère

Personnalités qualifiées :

M. Olivier Balez

Représentants du personnel

Mme Cerise JOUINOT
M. Jean-Philippe MARTIN

Membres consultés : 12

Réponses favorables : 9

Réponses contre : 0

Excusés : 3

Délibération No 16-2023

Décision modificative No.1 au budget 2023 - Budget annexe

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'Image ».

➤ Exposé des motifs :

Cette décision modificative procède à l'ajustement des crédits disponibles sur certains chapitres de la section de fonctionnement afin de tenir compte de l'exécution budgétaire et de pouvoir engager des dépenses jusqu'à la clôture de l'exercice 2023, comme l'autorise la nomenclature comptable M4 applicable à l'établissement.

Pour rappel la subvention versée annuellement par la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour l'enseignement de spécialité Cinéma au Lycée de l'image et du son est désormais d'un montant de 9 600 €.

A ce montant s'ajoute pour l'année en cours une aide complémentaire de 3 600 € également versée par la DRAC Nouvelle-Aquitaine pour le financement d'interventions dans le cadre de l'option facultative Cinéma au Lisa.

Ces subventions portent donc le montant total des recettes du budget 2023 à 13 200 €.

Les modifications apportées au budget annexe en section de fonctionnement sont des virements de crédits entre les chapitres de fonctionnement afin de permettre l'engagement des dépenses nécessaires jusqu'à la fin de l'exercice :

- En dépenses, suppression de crédits au chapitre 012 « Charges de personnel » à hauteur de 4 000€ eu égard aux dépenses réellement effectuées sur l'exercice (rémunération d'intervenants professionnels) ;
- En dépenses, ajout de crédits au chapitre 011 « Charges à caractère général » à hauteur de 4 000 € afin de financer les dernières dépenses engagées sur l'exercice et notamment les entrées au cinéma et les frais des intervenants.

Pour rappel certaines dépenses et certains frais y compris de personnel (salaires intervenants) sont engagées sur le budget principal de la Cité puis une régularisation est opérée afin de les ré-imputer sur ce budget annexe.

La DM1 ainsi construite présente une section de fonctionnement en équilibre.

- Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide :
 - de valider cette décision modificative n°1 au budget primitif 2023 du budget annexe, en section de fonctionnement.

Le Président
du Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke and a diagonal line extending downwards to the right.

SECTION FONCTIONNEMENT

I - Dépenses de fonctionnement

	BP 2023	Propositions nouvelles DM1	Total
Chapitre 011 "Charges à caractère général"	6 696 €	4 000 €	10 696 €
Chapitre 012 "Charges de personnel"	7 500 €	-4 000 €	3 500 €
Total dépenses		0 €	

II - Recettes de fonctionnement

	BP 2023	Propositions nouvelles DM1	Total
Chapitre 002 "Excédent fonct. Reporté N-1"	996 €	0 €	996 €
Chapitre 74 "Subventions d'exploitation"	13 200 €	0 €	13 200 €
Total recettes		0 €	